



Rupture contrat interim pour raisons familiales

Par **maxim33980**, le **22/09/2015** à **09:54**

Bonjour

Je suis actuellement en contrat interim jusqu'au 31 juin 2016

Pour des raisons familiales je souhaiterais rompre mon contrat

Quelles sont les possibilites?

Merci

Par **moisse**, le **22/09/2015** à **16:21**

Bonjour,

Aucune.

Vous ne pouvez pas rompre un tel contrat sauf:

* l'embauche dans un poste en CDI

* le cas de force majeur

Mais vous pouvez négocier avec le client pour raccourcir la mission, rares sont les employeurs qui s'entêtent à conserver un salarié rétif.